Ville de Bourgoin-Jallieu

Services Techniques / Pôle Espaces Publics
N/Réf. : SC/SR/VC/FD/24/AUT/236
Affaire suivie par Françoise DOMERGUE
fdomergue@bourgoinjallieu.fr
Tél. : 04 74 43 19 00

AUTORISATION

Objet : Autorisation - Occupation du Domaine public
Organisation des Virades de l'Espoir

Le Maire de la Commune de Bourgoin-Jallieu,

AUTORISE par la présente,

L'Association Vaincre La Mucoviscidose - 1540 Route d'Olouise - 38510 SERMERIEU

A utiliser le Parc des Lilattes (partie Sud) pendant toute la durée de la manifestation :

Le dimanche 29 septembre 2024
L'installation débutera le 24 septembre 2024 à partir de 8h00

- Autorisation de mettre en place des barnums. Les éventuels assemblages de barnums ne devront pas dépasser une surface de 40m²
- Autorisation de mettre en place des structures gonflables, des stands, etc.
- Les lieux devront être laissés propres une fois la manifestation terminée.
- Respect de l'arrêté relatif aux parcs et jardins référencé 2012 - 1039
- Pas de circulation de véhicules en dehors des allées en enrobé
- Clé à venir chercher aux services technique (16 rue Edouard Marion) pour l'accès coté passage Dolbeau. Bien refermer la barrière après chaque passage.

Dispositions relatives à la randonnée pédestre :

- Respect du code de la route
- Les organisateurs devront prévoir un encadrement suffisant afin d'assurer et de réguler la circulation de la randonnée
- Cette manifestation ne devra en aucun cas donner lieu à un classement

A Bourgoin-Jallieu, le vendredi 20 septembre 2024

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU - (ISERE)

Sébastien CHALESSIN

10ème Adjoint au Maire
en charge des Espaces Publics,
de la Voirie et des Espaces Verts

Mairie de Bourgoin-Jallieu
CS 62010
38307 Bourgoin-Jallieu Cedex
04 74 93 00 54

bourgoinjallieu.fr